



Ordre du jour du Conseil communal du mardi 21 juin 2011

00. Procès-verbal dernière séance (p.m 24.05.2011)
01. **Administration générale : I.S.B.W. - Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2011 - Points portés à l'ordre du jour - Approbation.**
Le Conseil approuve les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'ISBW du 22 juin 2011
02. **Administration générale : TVCOM asbl – Représentation.**
03. **Affaires sociales : CPAS – Extension de la maison d'enfants Baby Cool - Approbation.**

Le CPAS de Grez-Doiceau propose d'agrandir la maison d'enfants Baby Cool afin de porter sa capacité d'accueil de 10 à 18 lits en collaboration avec l'administration communale de Grez-Doiceau, propriétaire des lieux.

Ce projet répond à l'appel lancé par la Province du Brabant Wallon en vue de financer les travaux de construction et les frais de fonctionnement de l'extension projetée ainsi que les frais de mise en conformité aux normes imposées par l'ONE pour les structures d'accueil gérées par le CPAS.

04. **Affaires sociales : Plaine de vacances 2011 – Convention d'occupation à titre gratuit des locaux de l'Ecole Sainte Elisabeth à Archennes par la Plaine communale - Approbation.**
Le Conseil approuve la convention d'occupation à titre gratuit des locaux de l'Ecole Sainte Elisabeth à Archennes par la Plaine communale,
05. **Cultes : Eglise Protestante de Wavre – Compte 2010 – Avis.**
06. **Cultes : Fabrique d'Eglise Saint Martin à Biez - Compte 2010 – Rectification – Prise d'acte.**
07. **Cultes : Fabrique d'Eglise St Paul à Gastuche – Compte 2010.**
08. **Cultes : Fabrique d'Eglise de Doiceau – Compte 2010.**
09. **CPAS : Budget 2011 – Modification budgétaire n°1 – Approbation.**
10. **Finances : Budget 2011 – Modification budgétaire n°2 (services ordinaire et extraordinaire).**
11. **Patrimoine : Acquisition pour partie de parcelles cadastrées 1^{ère} division – section A n°s 550 & 551 A pour une contenance de 26a63ca – Expropriation.**

12. **Travaux publics** : (TP2011/066) Marché de services : raccordement gaz pour l'école de Néthen – Principe, estimation : approbation – Mode de passation et conditions du marché.
13. **Travaux publics** : (TP2011/063) Marché de services : raccordement gaz pour l'Académie de musique de Grez – Principe, estimation : approbation – Mode de passation et conditions du marché.
14. **Travaux publics (TP2008/034)**: Marché de travaux : Remplacement de menuiseries extérieures à l'Académie de musique de Grez-Doiceau – Plan UREBA 2007/01 – Cahier spécial des charges, métrés estimatif et récapitulatif : Approbation – Choix du mode de passation du marché.
15. **Travaux publics (TP2009/098)**: Marché de travaux : Remplacement de menuiseries extérieures à l'école de Néthen – Plan UREBA 2008/02 – Adoption - Cahier spécial des charges et métrés estimatif et récapitulatif : Approbation – Choix du mode de passation du marché.

Points ajoutés à l'ordre du jour par des Conseillers communaux : Article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

16. **Administration générale** : «Participation de la commune de Grez-Doiceau à la Semaine européenne de la Démocratie Locale (SEDL) » - Approbation.
17. **Patrimoine communal** : Chemin vicinal n°21 (Bossut-Gottechain) – Décisions à prendre pour la sauvegarde de ce chemin dénommé chemin de Chabut ou chemin de Guertechin.
Le point n'a pas été approuvé.

Suite à la décision du juge de paix du canton de Jodoigne d'accéder à la demande des propriétaires de 'La Fresnaye' à Bossut en déclarant que le chemin 21 reliant la chaussée de Wavre au Chabut n'existait plus, le Collège communal a choisi de ne pas introduire de recours contre le jugement précité.

L'incertitude juridique liée à un tel recours a conduit le Collège à plutôt s'engager dans une démarche pragmatique par une concertation avec la partie requérante.

Au terme de cette concertation, il a obtenu, d'une part des garanties en ce qui concerne l'accès aux propriétés voisines du chemin déclassé et d'autre part, la cession entière et gratuite d'une bande de terrain, d'une surface équivalente à celle du patrimoine public supprimé, situé le long de la chaussée de Wavre. Ceci permettra la création d'une liaison lente sécurisée entre Bossut et la gare de bus et les écoles d'Hamme-Mille.

Les frais liés à cette cession seront également pris en charge par les propriétaires de 'La Fresnaye'.

Ainsi se dégage une piste somme toute plus fonctionnelle, mais qui renforcera un pôle important de mobilité tout en préservant une accessibilité au Chabut.

Infos :

Monsieur Alain Clabots, Bourgmestre – 010/84.83.21

18. **Affaires sociales** : Création d'un fonds de vieillissement - Principe - Approbation